

## **RDV Mairie Briollay 22 avril 2021**

- Le maire de Briollay Arnaud Hie
- Rives du loir en transition : Antoine
- JCA : Alice et François
  
- absent : Pierrick Viot (en visio) adjoint a la transition eco et a l'urbanisme
- La mairie a aussi un conseiller de délégué a la transition écologique

Depuis les dernières municipales, la transition écologique a pris place dans tous les programmes. On est interpellés par la question des ZH. Sur Briollay 70% en inondable. Ce qui apporte une contrainte sur la commune, car aucune réserve foncière : zone 1AU sur le long de la route de Soucelles (une dizaine de lots d'habitats) avec aucun impacte sur l'environnement.

La 2AU est en partie en ZH.

Y'a un objectif d'urbanisation sur ALM, avec des répartitions différentes sur les communes.

Avec le plan local d'habitat PLH, on n'a pas d'objectifs d'urbanisation, les 220 logements pour 2027 (déjà 100 construits coteaux des 2 vallées et des divisions parcellaires). C'est une « permission d'urbaniser » pas une obligation, c'est répartir le développement urbain sur l'ensemble d'ALM.

La zone 2AU représente 120 logements ;

Le maire se dit serein par rapport à cet objectif, c'est normal de participer mais pas à n'importe quel prix.

La commune est en dessous des habitats sociaux (même si pas d'obligation). Commune de 3000 habitants avec 42 habitants.

Y a un autre projet dans le centre bourg, les ateliers municipaux à déplacer en 1AU, faire de l'habitat social à l'Estaminet.

L'objectif de la mairie ce n'est pas d'artificialiser le sol, on ne va pas empiéter sur les zones humides.

Briollay a pris les devants, et a demandé une étude à Hydratop (Tiercé) de faire un relevé géologique et de faune et flore.

Il en ressort sur les 7 ha de 2AU y'aurait un peu moins de 2ha en ZH. Sortie du rapport mois de juin.

L'ambition de la mairie est de ne pas toucher à cette zone humide. Un collectif de riverains s'est monté contre l'habitat social : « Association du Grand Pressoir ».

On n'ira pas jusqu'au compenser.

Pas compenser mais « réduire » : minimiser l'emprise qu'on aurait : on ne touchera pas au cœur de la zone (juste le haut de la zone à l'est).

Depuis quelques années, on voit des crues tardives au mois de juin (avant c'était la crue centennale)

Alice : Pourquoi ne pas partir sur du logement collectif sur l'1AU ? Le maire : Pourquoi pas du N+1, on ira pas sur du N+2.

François: à Murs Erigné, les logements sociaux c'est de l'hyper mitoyenneté, des enrobages de béton... la qualité de vie n'est pas là.

Maire : la densification ne sera pas notre créneau car ne veut pas bétonner.

Antoine : rebasculer le 2AU ?

Maire : sous notre mandat les choses ne se feront pas.

François: il faut sanctuariser les ZH.

Maire : résultat en juin de l'étude. J'entends votre souhait de rebasculer la 2AU en N ou en A.

On lui a montré la vidéo « Zones humides zones utiles : agissons ! » Pour mobiliser au sein du conseil municipal même si ils connaissent déjà la problématique.

Gros problème d'invasion de moustiques sur Briollay : ils ont installé deux hôtels à chauve souris.

La Mairie a mis un veto de suppression des terres agricoles. Budget participatif de 45000€ 5€/habitant.

Béchu a demandé aux maires de l'agglo de réduire l'impact sur les ZH.

Il a demandé en conférence des maires que ce soit réduit à 27ha.

Le maire d'Andard est embêté car il doit déplacer son EHPAD.

Il y aura une réunion publique à la sortie de l'étude. Possibilité d'y venir.

On leur demande de sanctuariser la ZH ou la partie non touchée.

### **Debrief :**

Alice recontacte l'AMAP

Et le collectif de riverains

François recontacte la personne du SAGE (bonne orthographe ?) de Loire Aubance qui travaille dans les ZH pour savoir les recours possibles si l'étude revoit à la baisse la ZH actuelle, et savoir si dans le cas de « réduire » il y a une compensation aussi à prévoir.